

## Avis de radiation

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 13 décembre 2023 a, en vertu du devoir lui étant imposé par l'article 17 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, prononcé la **radiation** des membres ayant fait défaut d'avoir complété, dans le délai imparti, le nombre d'heures de formation continue obligatoire requis dudit *Règlement* pour la période de référence qui s'échelonnait du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023.

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a prononcé la radiation de la personne suivante :

M. Robert Ouimet

194825-3

Laval

Montréal, le 18 décembre 2023

Catherine Ouimet, avocate, MBA  
Directrice générale

\* Lorsque le nom d'une personne est suivi d'un astérisque, cela signifie qu'elle s'est réinscrite depuis la radiation et est maintenant membre en règle du Barreau du Québec.

**Veillez communiquer avec le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec (Montréal : 514 954-3411; sans frais : 1 844 954-3411 afin de vérifier si la personne dont le nom n'est pas suivi d'un astérisque a régularisé sa situation depuis le 18 décembre 2023.**